

DEVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION  
TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT  
MOBILITE ET TRANSPORTS  
PAYSAGE, EAU ET NATURE  
PREVENTION DES RISQUES  
TERRITOIRES ET LOGEMENT DURABLES

# Dreal Aquitaine

Des compétences  
pour un territoire durable



## S3PI Lacq

### Arrêt des travaux miniers Remise en état

### Cadre réglementaire

### 28 novembre 2014



Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine



200405955

# Contexte

---

## **Objectif : prévenir et limiter les risques et dommages post exploitation minière**

### Périmètre minier:

Puits → Site d'emprise → Réseau de transport →  
Usine de traitement

### Particularité :

**Permis de recherche** > Le Ministre (où et quand);

**Concession** > Le Ministre (exploitation de la ressource) ;

**Autorisation de travaux** > le Préfet (comment);

**Police des mines** jusqu'à la renonciation du titre;

Transfert à l'État de la responsabilité des mesures de  
prévention des risques et de la surveillance ;



# Procédure d'arrêt

---

2 étapes :

1) Bouchage définitif du puits (surveillance min 6 mois après travaux) : validation DREAL (RGIE)

2) Remise d'une déclaration d'arrêt de travaux miniers DADT, instruction DREAL (L163-1 et suiv. CM)  
= proposition par l'exploitant de mesures de démantèlement et dépollution

Rq : Arrêts ICPE inclus dans la DADT (hors usine de Lacq)

# Déclaration Arrêts De Travaux miniers (DADT)

---

1. Examen de la recevabilité
2. Consultation services + conseils municipaux  
→ information sur les éventuels ouvrages hydrauliques
3. AP 1<sup>er</sup> donné acte (si besoin prescriptions additionnelles)
4. PV de récolement après travaux
5. AP 2<sup>nd</sup> donné acte : levée de la police des mines

# Restrictions usages et servitudes

---

## EN EXPLOITATION

- servitudes technologiques  
(restriction d'urbanisme éventuelle)
- servitudes d'accès  
(SUP éventuelles)

## POST- EXPLOITATION Après réhabilitation

Objectif :  
retour à un usage  
générique de type agricole

[HC<sub>Totaux</sub>]

[HAP]

[BTEX]

[Métaux]

- RUCPE